

Meylan, le 28 août 2026

Mme La Proviseure,
Aux étudiants

Vous trouverez ci-après, la procédure d'inscription au lycée polyvalent du Grésivaudan de Meylan ainsi que le calendrier de rentrée. Je vous invite à lire avec attention les consignes et informations jointes au dossier.

Toute l'équipe du lycée est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à nous joindre si besoin.

Nous vous souhaitons la bienvenue au LGM.

Anne-Cécile MARON

1. Quand et comment déposer son dossier d'inscription 2026/2027

J'attire votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne seront pas acceptés, et que tout élève qui n'aura pas remis son dossier à temps risquera de perdre sa place. Il est important de remplir lisiblement toutes les rubriques.

Tous les dossiers sont à envoyer par courrier ou à déposer au secrétariat des BTS :

Adresse Postale :

**Lycée du Grésivaudan
Secrétariat des BTS
1, avenue du Taillefer
38240 MEYLAN**

LES ENVOIS PAR MAIL NE SONT PAS ACCEPTÉS.

TEMPS PLEIN :

MCO-CIEL-AERO 1^{ère} année

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée définitivement avant le 4 juillet :

Dossier à envoyer ou déposer au secrétariat BTS avant le 6 juillet 12h.

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée définitivement à partir du 5 juillet :

Dossier à envoyer au lycée avant le 26 août 2026.

Si votre dossier nous parvient durant la fermeture administrative du lycée, entre le 10 juillet et le 23 août 2026 inclus, celui-ci sera traité à compter du 24 août.

Bien que nous ne soyons pas joignables durant cette période, notez que l'acceptation définitive d'une proposition d'admission sur Parcoursup vous assure une place au sein de notre établissement.

2. Le calendrier de la rentrée

TEMPS PLEIN : 1^{ère} année

Accueil des étudiants et début des cours

MCO	Mardi 1 ^{er} septembre	10h
CIEL	Mardi 1 ^{er} septembre	10h
AERO	Mardi 1 ^{er} septembre	10h

TEMPS PLEIN : 2^{ème} année

Accueil des étudiants et début des cours

MCO	Mercredi 2 septembre	14h
CIEL	Mercredi 2 septembre	14h
AERO	Mardi 1 ^{er} septembre	14h

ALTERNANCE : 1^{ère} année

Accueil des étudiants et début des cours

CS-AERO	Lundi 14 septembre	9h
---------	--------------------	----

ALTERNANCE : 2^{ème} année

Accueil des étudiants et début des cours

CIEL Mixité	Lundi 14 septembre	8h
MCO Mixité	Mercredi 2 septembre	14h

3. Livres, fournitures et reprographie

Les livres et fournitures scolaires seront demandées à la rentrée par les enseignants.

Une photocopieuse est disponible au CDI pour la reprographie de documents. Les élèves intéressés peuvent l'utiliser en se procurant auprès de l'intendance une carte de 50 photocopies au coût de 5 euros (chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée du Grésivaudan Meylan).

4. Santé et vaccinations des élèves

Il est rappelé aux familles que les élèves doivent être à jour de leur vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite pour être admis dans un établissement à caractère scolaire. Cette information devra être renseignée sur la fiche d'urgence du dossier d'inscription.

Restauration scolaire du Lycée du Grésivaudan

- Accès au self avec le PassRégion exclusivement pour les élèves (cafétéria définitivement fermée) et avec le badge pour les personnels
- 1 seul passage autorisé par jour.
- **Réservation des repas obligatoire jusqu'à la veille 23h59** sur les 2 bornes de self (situées à l'accueil et au milieu du grand hall du lycée) ou via l'application sur l'ENT

-Réservation impossible si les crédits sur la carte sont insuffisants.

- Paiement en ligne à privilégier via l'ENT du lycée : [Turbo-Self-Espacenumérique](#) (création d'un compte obligatoire)
- En cas de difficultés, le paiement par chèque à l'ordre de "agent comptable du lycée du Grésivaudan" ou en espèces à la caisse du lycée sont toujours possibles

Les repas sont pris aux tarifs unitaires ci-dessous et sont révisés chaque année au 1^{er} janvier.

- Repas lycéen, étudiant et apprenti : **4.70€**,

Attention : Les repas réservés non consommés seront débités

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de gestion par messagerie à l'adresse suivante : intendance.0382863f@ac-grenoble.fr

6. Demande de bourse

Les demandes de bourse doivent être effectuées directement sur le site internet du CROUS:

<https://www.crous-grenoble.fr/bourses-et-aides-financieres/faire-une-demande-de-bourse/demande-de-bourse-les-etapes-a-suivre-pour-bien-remplir-son-dossier-social-etudiant/>

7. Le PassRégion Jeunes

Le Pass Région jeunes, carte nominative, offerte par la Région aux 15-25 ans, donne de nombreux avantages dont le financement des livres scolaires. Elle est à garder de la seconde à la terminale. Chaque année elle est revalidée par le lycée pour bénéficier des avantages. Tous les élèves doivent avoir leur **PASS REGION dès la rentrée scolaire**.

- Le pass sert de badge d'accès. **Il est OBLIGATOIRE pour entrer dans le lycée**
- Le pass est utilisé pour la restauration au self ou à la cafétéria (voir rubrique Restauration)

Si vous aviez unPass'régi n jeunes cette ann e,ce dernier reste valable, il n'y a donc pas besoin d'en commander un nouveau.

Pour commander sa carte : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregion> . La demande doit ensuite  tre valid e par le secr tariat  l ves du LGM, apr s les inscriptions. Choisir "l'envoi   domicile". Apr s validation par le lyc e vous recevrez votre Pass, cr dit  des avantages, chez vous.

Vous veillerez   conserver les codes d'acc s   votre espace. En cas de perte ou d t rioration, vous devrez passer par le site pour en commander une autre.

8. Le courrier électronique, l'espace numérique de travail, les téléservices, le site du lycée

- Le courrier électronique est à privilégier pour les échanges entre les familles et le lycée. **Vous veillerez donc à fournir une adresse électronique valide.**
- Les demandes de justification d'absences sont transmises par la vie scolaire sur votre portable par SMS.
- Pour les élèves, Pronote donne accès à l'emploi du temps et au cahier de texte (code d'accès fourni aux étudiants en début d'année, à conserver précieusement).
- Étudiants: les *codes EduConnect* leur seront donnés en septembre (accès à l'ENT)

9. Le règlement intérieur et la charte informatique

Le règlement intérieur du lycée, est disponible sur l'ENT et Pronote. Le document «17 consignes pour bien travailler et bien vivre au lycée », diffusé aussi à la rentrée, rappelle quelques points essentiels à respecter. Enfin, une charte informatique, destinée à tous, précise les bons usages, les obligations et les enjeux liés à l'utilisation des outils numériques.